



Rupture période d'essai

Par **Lilie483**, le **09/02/2020 à 19:54**

Bonjour, rnJ'ai commencé un travail il y a 1 semaine, le contrat pour ce cdi m'a été donné il y a 2 jours. Je ne l'ai pas encore signé. Je souhaite mettre un terme à ma période d'essai après 1 semaine de début d'activité car l'environnement et les termes du contrat ne me conviennent pas du tout. rnAyant été en cdd auparavant j'ai donc des droits au chômage (ouverts depuis novembre). rnMa question est celle ci : ai je droit au chômage si je romps ma période d'essai ? rnMerci

Par **morobar**, le **10/02/2020 à 08:41**

Bonjour, rn[rn"les termes du contrat ne me conviennent pas du tout."rn]Il ne fallait pas commencer alors. rnPour éviter tout conflit avec Pole emploi, il vaut mieux demander à l'employeur de rompre la période d'essai. rnMais ne pas avoir signé le contrat ne va pas aider, puisque théoriquement vous êtes en CDI SANS PERIODE D'ESSAI. rnA malin, malin et demi comme on dit.